

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents : (37)

AMPONVILLE : Monsieur Christian GIBIER, *représentant Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)*

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET (1)

BOULANCOURT : Monsieur Éric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Madame Nathalie RICHARD, *représentant Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)*

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

CHEVRAINVILLIERS : Monsieur Benoît OUDIN (1)

FAY LES NEMOURS : Madame Michèle DELBARRE-CHAMBEAU *représentant Monsieur Christian PEUTOT (1)*

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GARENTREVILLE : Monsieur Didier BOULAY (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN, Monsieur Pascal CADIER (2)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER (1)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)

NEMOURS : Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Jean-Pierre GERBIER, Monsieur Daniel HELFRICH, Monsieur Gérard JOUE, Madame Valérie LACROUTE (arrivé au point n°2), Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME (11)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Bernard RODIER, Madame Anne-Marie CHEVRE, Madame Thérèse DAMEME, Monsieur Guy PEGAZ-FIORNET (arrivé au point n°2), Monsieur Jean-Luc MATEO SANS, Monsieur Jacques NAVE, Madame Arlette PATRON, Monsieur Daniel ROUSSEAU (8)

VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (8)

Madame Michèle DEMARIA donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAUME

Monsieur Didier CHASSAIN donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Madame Laurence FARAO donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc PANNETIER

Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY donne pouvoir à Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR

Madame Laurence BLAUDEAU donne pouvoir à Madame Brigitte COMMAILLE

Monsieur Christian BRUNET donne pouvoir à Madame Anne-Marie MARCHAND

Monsieur Jean-Marc CHAMPNIERS donne pouvoir à Monsieur Vincent MEVEL

Madame Michelle HERRMANN donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON

Absents et excusés : (3)

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN et Messieurs Volkan ALGUL et Patrick PRUD'HOMME.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nacira LATRECHE désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 15 février 2018 annexé au présent acte.

2. Compte de Gestion 2017 – Budget Principal CCPN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du Budget principal de la CCPN pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

APPROUVE le compte de gestion du Budget principal de la CCPN pour l'exercice 2017 établi par le Trésorier Principal ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte de gestion du Budget principal de la CCPN ;

3. Compte administratif 2017 – Budget Principal CCPN

Considérant que l'analyse du compte administratif du budget principal de la CCPN 2017 permet de constater les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses :	18 104 036,46 €
Recettes :	17 505 922,67 €
Résultat brut de fonctionnement : excédent de	642 704,22 €
(Tient compte de l'excédent cumulé 1 240 818,01 €)	

Investissement :

Dépenses :	1 991 460,93 €
Recettes :	3 312 434,67 €
Déficit d'investissement	560 958,08 €
(Tient compte du déficit cumulé 1 881 931,82 €)	

Restes à réaliser :

Dépenses :	580 236,65 €
Recettes :	0 €
Déficit global d'investissement	1 141 194,73 €

Le résultat de clôture de l'exercice est de - 498 490,51 €

Le Président étant sorti de la salle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le Compte Administratif du Budget principal de la CCPN 2017.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4. Affectation du résultat 2017 – Budget Principal CCPN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 soit 642 704.22€ à la section d'investissement au compte 1068.

5. Budget Primitif 2018 – Budget Principal CCPN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la CCPN 2018, tel que présenté ci-dessous et s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 18 227 843,22 €

Recettes : 18 227 843,22 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 915 109,16 €

Recettes : 3 915 109,16 €

Le document complet comprenant l'intégralité des annexes est disponible sur simple demande auprès des services communautaires en raison de son volume.

6. Taux de fiscalité directe locale 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte les taux suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	7.78 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	1.99%
Cotisation foncière des entreprises :	19.73%

7. Fixation des taux TEOM 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'adopter les taux de TEOM suivants pour 2018 :

SMETOM :

Nemours, Bagneaux-sur-Loing, Grez-sur-Loing, Guercheville, Moncourt-Fromonville, Saint-Pierre-Les-Nemours, Chevrainvilliers, Darvault, Faÿ-lès-Nemours, Ormesson et Villiers-sous-Grez :

Taux unique 16.30 %

SIRTOM du Sud Francilien :

Châtenoy	11.35 %
Garentreville	11.25 %
Larchant	9.85 %
Amponville	10.75 %
Burcy	11.45 %
Fromont	10.55 %
Rumont	10.55 %

Concernant le SIRTOM du Sud Francilien, il est précisé que le montant attendu pour la TEOMI est de 261 873€ qui se décompose en :

- 209 498€ de part fixe sur lesquels sont assis les taux de TEOMI.
- 52 375€ de part variable.

SITOMAP :

Boulancourt, Nanteau sur Essonne, Buthiers :

Taux unique 14,94%**8. Compte de gestion 2017 – Budget annexe ZAE Secteur C**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,****DECLARE** que le compte de gestion du Budget annexe ZAE Secteur C pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;**APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe ZAE Secteur C pour l'exercice 2017 établi par le Trésorier Principal ;**DONNE ACTE** de la présentation du Compte de gestion du Budget annexe ZAE Secteur C ;**9. Compte administratif 2017 – Budget annexe ZAE secteur C****Considérant** que l'analyse du compte administratif 2017 permet de constater les résultats suivants :**Fonctionnement :**

Dépenses : (rattachement)	1 245 501,90 €
Recettes :	0,00 €
Résultat brut de fonctionnement : déficit de	1 245 501,90 €

Investissement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €

Restes à réaliser : (investissement)

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	1 245 501,90 €
Résultat brut d'investissement : excédent de :	1 245 501,90 €
Le résultat de clôture de l'exercice est de	0,00 €

Le Président étant sorti de la salle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,****DECIDE** d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe ZAE Secteur C 2017.**10. Report des résultats 2017 – Budget annexe ZAE secteur C**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,****DECIDE** de reporter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit **- 1 245 501,90€**, au 002.**11. Budget Primitif 2018 – Budget annexe ZAE secteur C****Considérant** que le Budget Primitif 2018 du budget annexe secteur C comprend l'affectation des résultats 2017 et s'articule comme suit :

En dépenses de fonctionnement (mouvements réels), on trouve les dépenses suivantes :

- 1 245 501,90€ pour l'acquisition des terrains, y compris les frais de notaire ; (rattachement de 2017)
- 20 000€ en provision pour travaux ;
- 14 440,22€ ICNE et intérêts de l'emprunt ;

Soit un total de 1 279 942,12€.

En recettes de fonctionnement :

- 161 580€ de ventes de terrains ;
- 1 118 362,12€ (mouvement d'ordre) – variation des stocks

Soit un total de 1 279 942,12€.

En dépenses d'investissement, on trouve les dépenses suivantes :

- 1 118 362,12€ (mouvement d'ordre) – variation des stocks
- 54 694,52€ remboursement capital de l'emprunt ;

Soit un total de 1 173 056,64€.

En recettes d'investissement uniquement les restes à réaliser de 2017 :

- 1 200 000€ emprunt ;
- 65 501,90€ restes à réaliser BP 2017

Soit un total de 1 265 501,90€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2018, tel que présenté ci-dessus.

12. Compte de gestion 2017 – Budget annexe ZAE Le Camps

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECLARE que le compte de gestion du Budget annexe ZAE Le Camps pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

APPROUVE le compte de gestion du Budget annexe ZAE Le Camps pour l'exercice 2017 établi par le Trésorier Principal ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte de gestion du Budget annexe ZAE Le Camps ;

13. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZAE LE CAMPS

Considérant que l'analyse du compte administratif 2017 permet de constater les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : (rattachement)	70 124,33 €
Recettes :	0,00 €
Résultat brut de fonctionnement : déficit de	70 124,33 €

Investissement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €

Restes à réaliser : (Investissement)

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	70 124,33 €
Résultat brut d'investissement : excédent de :	70 124,33 €
Le résultat de clôture de l'exercice est de	0,00 €

Le Président étant sorti de la salle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe ZAE Le Camps 2017.

- 14. Report des résultats 2017 – Budget annexe ZAE Le Camps**
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE de reporter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit **-70 124,33€**, au 002.
- 15. Budget primitif 2018 – Budget annexe ZAE Le Camps**
Considérant que le Budget Primitif 2018 du budget annexe secteur C comprend l'affectation des résultats 2017 et s'articule comme suit :
- En dépenses de fonctionnement (mouvements réels), on trouve les dépenses suivantes :
- 70124,33€ pour l'acquisition des terrains, y compris les frais de notaire ; (rattachement de 2017)
 - 10 000€ en provision pour travaux ;
- Soit un total de 80 124,33€.**
- En recettes de fonctionnement (mouvement d'ordre) :
- 80 124,33€ variation des stocks
- Soit un total de 80 124,33€.**
- En dépenses d'investissement (mouvement d'ordre), on trouve les dépenses suivantes :
- 80 124,33€ variation des stocks
- Soit un total de 80 124,33€.**
- En recettes d'investissement avances remboursables du budget principal :
- 70 124,33 € restes à réaliser du budget principal ;
 - 10 000€ Avance du budget principal pour financement d'éventuels travaux
- Soit un total de 80 124,33€.**
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2018, tel que présenté ci-dessus.
- 16. OPH Val du Loing Habitat – Désignation d'un nouveau membre**
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DESIGNE Monsieur Jean-Pierre NOUVET en tant que membre qualifié au sein du Conseil d'administration de l'OPH Val du Loing Habitat.
PREND ACTE de la reconduction du mandat de Monsieur Philippe PELLUET, en tant que représentant désigné au sein du Conseil d'administration de l'OPH Val du Loing Habitat.
- 17. Centre aquatique – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
AUTORISE Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.
DIT QUE les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2018 de la Communauté de communes du Pays de Nemours.
- 18. Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi de rédacteur territorial**
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE de créer 1 poste de Rédacteur territorial (Catégorie B), et de supprimer 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (Catégorie C).
DIT QUE les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2018, chapitre 012.

19. EPAGE – CONVENTION AVEC L'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) – SEINE ET GRANDS LACS – PRÉFIGURATION PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la convention entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et les EPCI à fiscalité propre du bassin du Loing en vue de la labellisation d'un PAPI au stade d'intention ;

AUTORISE le Président à signer la convention entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et les EPCI à fiscalité propre du bassin du Loing en vue de la labellisation d'un PAPI au stade d'intention.

20. Zone d'activités économiques – Vente de terrain – Lot 10

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de céder à Monsieur Michael FAGOTAT, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, les parcelles BD 77 et BD 109 (d'une surface totale de 1891 m² environ), formant le lot 10 sur la ZAE du secteur C, Nemours 77140, au prix de 36 € HT/m², afin d'y développer son activité,

APPROUVE le prix à payer par l'acquéreur soit de 81 691.20 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 68 076.00 € et une taxe sur la valeur ajoutée égale à 13 615.20 €),

FIXE ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,

PRÉCISE que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

21. Zone d'activités économiques – Vente de terrain – Lot 3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de céder à Monsieur PEREZ, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, la parcelle BD 101 (d'une surface totale de 4 178 m² environ), formant le lot 3 sur la ZAE du secteur C, Nemours 77140, au prix de 36 € HT/m², afin d'y développer son activité,

APPROUVE le prix à payer par l'acquéreur soit de 180 489.60 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 150 408.00 € et une taxe sur la valeur ajoutée égale à 30 081.60 €),

FIXE ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,

PRÉCISE que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

22. Convention financière 2018 – Contrat de ruralité

Considérant que pour l'exercice 2018, la convention financière porte sur un montant de subventions sollicitées au travers du Contrat de ruralité (DETR, DSIL...) de 1 042 521 € relative à 4 fiches actions :

- **4 actions portées par la CCPN :**

1. Développement Complexe sportif ;
2. Label Vélo ;
3. Développement des liaisons douces ;
4. Parc relais co-voiturage

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention financière 2018 du Contrat de ruralité.

23. Convention d'objectifs 2018 – Office de tourisme du Pays de Nemours

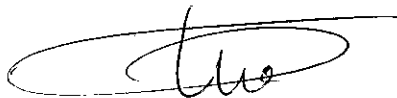
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer à l'Office du Tourisme du Pays de Nemours une subvention d'un montant de **121 744.50€** au titre de l'année 2018, les crédits sont repris au BP 2018.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention d'objectifs 2018 joint à la présente délibération.

Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 21h00.

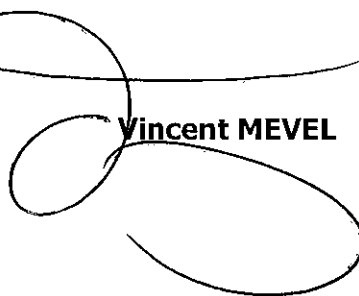
Le Secrétaire de séance,



Nacira LATRECHE



Le Président,



Vincent MEVEL